

## BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

### I. VENTES (HONORAIRES A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR)

- Appartements / maisons / immeubles :

de 0 à 46.000 € (avec un minimum de 1.200 € TTC)	8 % TTC sur le prix total hors frais d'agence
de 46.001 € à 76.000 €	7 % TTC sur le prix total hors frais d'agence
de 76.001 € à 152.000 €	6 % TTC sur le prix total hors frais d'agence
au-delà de 152.001 €	5 % TTC sur le prix total hors frais d'agence

- Terrains

de 0 à 30.000 €	forfait de 2.000 € TTC
de 30.001 € à 76.000 €	7 % TTC sur le prix total hors frais d'agence
de 76.001 € à 152.000 €	6 % TTC sur le prix total hors frais d'agence
au-delà de 152.001 €	5 % TTC sur le prix total hors frais d'agence

- Fonds de commerce

12 % TTC sur le prix de vente avec un minimum de 1.500 € TTC

## II. LOCATIONS

### A. LOCATIONS A USAGE D'HABITATION (VIDE OU MEUBLE)

- **Honoraires à la charge du locataire**

- Honoraires de visite, de constitution du dossier locatif et de rédaction de bail (payables à la signature du bail) :

logement de 0 à 27 m <sup>2</sup>	8 € TTC / m <sup>2</sup>
logement de 28 à 35 m <sup>2</sup>	6 € TTC / m <sup>2</sup>
logement de 36 à 50 m <sup>2</sup>	5 € TTC / m <sup>2</sup>
logement de plus de 50 m <sup>2</sup>	4 € TTC / m <sup>2</sup>

- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (payables à la réalisation de la prestation) :  
**3 € TTC / m<sup>2</sup>**

- **Honoraires à la charge du propriétaire**

- Honoraires de visite, de constitution du dossier locatif et de rédaction du bail (payables à la signature du bail) :

logement de 0 à 27 m <sup>2</sup>	8 € TTC / m <sup>2</sup>
Logement de 28 à 35 m <sup>2</sup>	6 € TTC / m <sup>2</sup>
logement de 36 à 50 m <sup>2</sup>	5 € TTC / m <sup>2</sup>
logement de plus de 50 m <sup>2</sup>	4 € TTC / m <sup>2</sup>

- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (payables à la réalisation de la prestation) :  
**3 € TTC / m<sup>2</sup>**

### B. LOCATIONS A USAGE PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL

**10 % TTC du loyer annuel** (à la charge exclusive du locataire)

## III. AVIS DE VALEUR

Appartement : **150 € TTC**

Maison : **200 € TTC**

Dans le cas où le mandant confie un mandat de vente dans les trois mois suivant l'établissement de l'avis de valeur, le montant des honoraires correspondant à l'établissement de celui-ci est déduit des honoraires de vente.